



Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois

**Appel à candidatures pour la résidence de journaliste,
dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle
du Perche Sarthois – année 2026-2027**

Projet

Enquête de territoire, raconter le Perche Sarthois

Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois est porté par le Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois. Il regroupe trois communautés de communes de l'est du département de la Sarthe (Communautés de communes du Gesnois Bilurien, du Perche Émeraude et des Vallées de la Braye et de l'Anille) soit 73 communes et 73 148 habitants.

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 1998, il développe des actions de connaissance et de valorisation du patrimoine à des fins culturelles et touristiques. Son action vise également à créer des passerelles entre patrimoine, mémoire et création contemporaine, en associant les acteurs culturels, artistiques et éducatifs du territoire.

Dans le cadre du renouvellement de sa convention Pays d'art et d'histoire en 2017, le Perche Sarthois s'est engagé à poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC), notamment grâce à un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) sur les périodes 2021 - 2024 puis 2024 - 2027.

Après plusieurs résidences d'artistes dans les domaines des arts plastiques, du cinéma d'animation, de la photographie et de l'art lyrique, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois souhaite proposer une résidence consacrée au journalisme et à l'éducation aux médias, à destination prioritairement du jeune public. Cette résidence permettra de découvrir les démarches de l'enquête journalistique, de la collecte d'informations, de l'écriture et de la production de contenus. Elle sera confiée à un journaliste ou à un collectif de journalistes.

Pourquoi une résidence de journaliste ?

Le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie des dynamiques autour des résidences de journaliste sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

Qu'est-ce qu'une résidence de journaliste ?

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période de 2 mois discontinue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des jeunes. Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents publics du territoire. Elle se construit en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ culturel, social ou éducatif. Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.

Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en freelance ou journaliste intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse, et peut concerner tout type de médias/supports : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande dessinée, documentaire...

Objectifs :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

Attendus communs des résidences :

Les projets conçus par les journalistes pourront prendre diverses formes, mais devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des jeunes ;
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants ;
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférence, débats, échanges, restitution...

Attendus spécifiques sur le territoire du Perche Sarthois :

Cette résidence s'articule autour du thème : « Enquête de territoire, raconter le Perche Sarthois ». En quoi le travail d'un journaliste est essentiel pour révéler les transformations d'un territoire, investiguer sur la mémoire, et rendre compte de l'identité d'un lieu de vie et de ses habitants ?

Elle s'adresse à des journalistes professionnels, débutants ou confirmés.

Cette résidence s'inscrit dans le projet global de connaissance, de transmission et de valorisation de l'histoire et du patrimoine porté par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois.

Pour cette dernière année du CLEAC, il est proposé au journaliste ou collectif de journalistes d'explorer plus particulièrement les évolutions du territoire depuis le XX^e siècle. Il s'agit de mettre en lumière les grandes mutations sociales, culturelles, économiques, architecturales et environnementales des communes du Perche Sarthois.

Le journaliste ou le collectif de journalistes sera invité à s'approprier ces enjeux en s'appuyant sur les nombreuses ressources disponibles : archives, publications du Pays d'art et d'histoire, fonds photographiques anciens et contemporains, ainsi que sur les personnes-ressources identifiées par le Perche Sarthois et ses partenaires.

Au-delà de ces ressources documentaires, la résidence accordera une place essentielle à l'investigation, au travail de collectage, et au recueil de témoignages par une rencontre avec les habitants.

Une production originale accessible au public est souhaitée, quel que soit le média utilisé (écrit, radio, vidéo...). Celle-ci pourra être le résultat d'un travail conjoint avec les différents participants de la résidence (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées). Une attention particulière devra être portée à l'environnement des communes des groupes retenus afin de s'appuyer sur les spécificités locales. Des liens devront également être tissés avec des médias locaux et particulièrement avec la presse locale.

Le candidat devra être en mesure de présenter des pistes de médiation et de s'impliquer pleinement dans cette résidence de deux mois.

Période et durée

La résidence se déroulera au cours de l'année scolaire 2026-2027, principalement entre janvier et juillet 2027.

Le journaliste ou le collectif sera accueilli sur une **durée totale de 8 semaines fractionnées, soit 40 jours, répartis en semaine ou le week-end selon la disponibilité des groupes participants.**

Préparation de la résidence

Avant le début de la résidence, le journaliste ou le collectif participera à une journée de préparation réunissant les partenaires du projet : équipes éducatives, acteurs culturels, représentants des structures participantes et partenaires institutionnels.

Cette journée permettra au candidat retenu de présenter son parcours, sa démarche journalistique et les orientations de son projet. Elle offrira également un temps d'échange avec les équipes afin de préciser les objectifs de la résidence et de construire collectivement les actions de médiation.

Organisée en partenariat avec l'Éducation nationale et les structures participantes, cette rencontre constituera un temps privilégié d'échange et de préparation du projet.

À l'issue d'une première phase d'immersion sur le territoire, le journaliste ou le collectif précisera ses propositions. Celles-ci seront validées conjointement avec le Pays d'art et d'histoire avant leur mise en œuvre.

Publics bénéficiaires

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- Encadrants des publics jeunes : enseignants, animateurs, médiateurs, familles... ;

- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées, et notamment les résidents des EHPAD.

Modalités de mise en œuvre

Les candidats sont invités à présenter, dès leur dossier de candidature, des propositions d'interventions adaptées aux différents publics. Ces propositions pourront prendre des formes variées : ateliers, rencontres, conférences, enquêtes participatives, accompagnement à l'écriture, découverte des médias, pratiques d'interview ou toute autre modalité en cohérence avec leur démarche professionnelle.

Les actions s'adresseront principalement à des élèves de l'enseignement secondaire — en priorité des collégiens — ainsi qu'à des jeunes accueillis dans des structures éducatives ou d'animation hors temps scolaire. Certaines interventions pourront également être ouvertes au grand public.

Au-delà de la découverte du métier de journaliste, cette résidence a pour ambition de faire comprendre la manière dont se construit une information : choix d'un sujet, recherche documentaire, enquête de terrain, recueil de témoignages, vérification des sources, écriture, réalisation et diffusion.

Le journaliste ou le collectif partagera ainsi son expérience, ses méthodes de travail, ses questionnements et les différentes étapes de son processus de création.

Toutes les interventions seront préparées en concertation avec le service éducatif du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois.

Six groupes seront associés au projet. Sélectionnés en amont par le service éducatif, ils bénéficieront d'un parcours leur permettant de découvrir la pratique journalistique tout en développant leur esprit critique et leur capacité à analyser l'information.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le parcours d'éducation aux médias et à l'information (EMI) et répond aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- favoriser la rencontre avec des journalistes et leurs productions ;
- expérimenter une pratique journalistique par l'enquête, l'écriture et la création ;
- développer une culture personnelle et un regard critique sur les médias et l'information.

Le dossier de candidature devra présenter la démarche journalistique sur laquelle reposera la production proposée ainsi que les grandes orientations des actions de médiation envisagées.

Restitution

Une ou plusieurs restitutions publiques pourront être organisées à l'issue du projet.

Les modalités de ces restitutions seront élaborées conjointement par le journaliste ou le collectif et le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois. Elles seront soumises à la validation des partenaires du projet.

Si nécessaire, ces modalités pourront être précisées dans un document complémentaire annexé à la convention de résidence.

Pilotage et suivi de la résidence

Le comité de pilotage du CLEAC, composé d'élus et d'agents du territoire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, du département de la Sarthe et de partenaires du projet, valide le choix du candidat et assure le suivi de la résidence.

La coordination générale est assurée par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois et en particulier par Lauréanne Gasnier, Chargée de mission actions éducatives et Sylvie Lemercier, Cheffe de projet Pays d'art et d'histoire .

À ce titre, l'équipe du Pays d'art et d'histoire :

- accompagne le journaliste ou le collectif dans la découverte du territoire ;
- facilite les relations avec les établissements scolaires, les structures culturelles, les associations et les partenaires locaux ;
- coordonne l'organisation des temps de préparation et des réunions de suivi ;
- apporte un appui technique et logistique à la mise en œuvre des actions de médiation, de création et de restitution ;
- accompagne la valorisation et la diffusion des productions réalisées dans le cadre de la résidence.

Modalités financières et conditions d'accueil

Le journaliste ou le collectif bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant maximal de **10 000 €** .

Cette allocation inclut :

- les honoraires de résidence ;
- les frais de transport (domicile du journaliste ou du collectif au lieu de résidence et déplacements internes à la résidence) ;
- les frais de repas ;
- l'achat de matériel et de fournitures.

Le journaliste ou le collectif retenu devra être autonome dans ses déplacements, disposer du permis B et d'un véhicule personnel.

Le Pays du Perche Sarthois prendra en charge l'hébergement du journaliste (ou du collectif) dans un lieu central au territoire. Le lieu de l'hébergement envisagé est l'un des deux studios

de la Maison Janvier (<https://maison-janvier.pagesperso-orange.fr>), 4 place de l'Église, à Thorigné-sur-Dué (72 160).

Un lieu de travail pourra être mis à disposition du journaliste si besoin à proximité de l'hébergement.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre le journaliste et le Pays du Perche Sarthois avant le début de la résidence. Cette convention intégrera les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des temps de résidence et d'intervention, de rencontres, d'ateliers, de production et de restitution auprès des publics.

Bilan

Le journaliste ou le collectif s'engage à :

- réaliser la production journalistique prévue dans le cadre de la résidence ;
- mettre en œuvre les rencontres prévues dans le cadre de la résidence ;
- contribuer à une ou plusieurs restitutions publiques organisées en fin de résidence ;
- informer le Pays du Perche Sarthois de toute évolution significative du projet (publication, prix, diffusion, partenariat, etc.) ;
- mentionner le soutien du Pays du Perche Sarthois et des partenaires de la résidence sur tout support de diffusion ou de communication relatif au projet ;
- autoriser le Pays du Perche Sarthois et ses partenaires à communiquer sur la résidence et à diffuser les productions réalisées dans le cadre des ateliers, dans le respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, qui demeurent ceux du journaliste ou du collectif.

Appel à candidatures

Le dossier de candidature devra comprendre obligatoirement :

- une lettre de motivation accompagnée d'une note d'intention présentant les orientations envisagées pendant les deux mois de résidence ;
- un portfolio ou une sélection de productions journalistiques représentatives de la démarche du candidat ;
- un curriculum vitae actualisé précisant les formations suivies, les diplômes obtenus (copies à joindre) ainsi que les principales expériences professionnelles ;
- un calendrier prévisionnel des disponibilités sur la période de résidence ;
- un budget prévisionnel détaillant la répartition de l'allocation demandée entre :
 - les honoraires de résidence ;

- les droits de présentation éventuels ;
- les frais de déplacement, de repas, de matériel et de fournitures.

Pièces complémentaires

Le candidat précisera également :

- le matériel dont il dispose et qu'il pourra mobiliser pour la résidence ;
- son statut administratif ou juridique lui permettant d'établir des devis et des factures ;
- qu'il est titulaire du permis B et qu'il dispose d'un véhicule personnel.

Le dossier de candidature est à envoyer par voie électronique :

avec pour objet : « Candidature résidence de journaliste » (ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par GrosFichiers ou Smash) à :

patrimoine@perchesarthois.fr

et

service.educatif@perchesarthois.fr

ainsi qu'à

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Au plus tard le 20 septembre 2026

Ces dossiers permettront une pré-sélection de candidats. **Les candidats présélectionnés seront amenés à se présenter devant un comité de sélection en octobre ou début novembre 2026.**

Le comité sera composé d'élus et de techniciens du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, de représentant(s) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe, de l'Éducation Nationale, du CLEMI et de médias locaux.

A l'issue des entretiens des candidats, le comité de sélection déterminera le lauréat de la résidence.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

- Sylvie Lemercier, Cheffe de projet Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, patrimoine@perchesarthois.fr, 06 45 92 05 71 / 02 43 93 23 58
- Lauréanne Gasnier, Chargée de mission actions éducatives au Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, service.educatif@perchesarthois.fr, 06 45 49 48 43 / 02 43 60 00 05

